

## **DELIBERATION N° 2004/06-03 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2003**

Monsieur BOILEAU rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion 2003 présenté, est conforme en tous points au compte administratif 2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de donner quitus à Madame le Trésorier Principal pour son compte de gestion 2003.